

*L'ajournement*

Je pense que quelques orateurs doivent encore prendre la parole sur le sujet à l'étude cet après-midi, c'est-à-dire la loi sur les lieux et monuments historiques. S'il est prévu que ce débat doit se terminer bientôt, peut-être pourrions-nous le poursuivre sans interruption avant de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, car, je le répète, tout pourrait se faire rapidement.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, c'est là une façon plutôt inhabituelle de procéder. Je n'ai pas eu la possibilité de consulter mes collègues, comme je n'y manque jamais pour toute question importante. J'avais l'impression que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) ne poursuivrait pas l'étude de ce bill; puis j'ai appris qu'il en avait l'intention. Malheureusement, j'ai renvoyé de la Chambre des députés de mon parti qui étaient prêts à participer à ce débat.

● (1700)

**M. Benjamin:** Renvoyé?

**M. Hnatyshyn:** Eh bien, je leur ai dit qu'ils pouvaient partir, mais en leur demandant de revenir à 8 heures, pour pouvoir prendre part de nouveau aux délibérations à l'ordre du jour. Peut-être pourrais-je consulter le secrétaire parlementaire après avoir eu l'occasion de m'entretenir avec certains de mes collègues. De fait, nous sommes impatients d'entendre le député de Regina-Lake Centre et plusieurs membres de mon parti désirent participer aux débats de l'heure réservée aux députés. Peut-être pourrais-je m'entendre avec le secrétaire parlementaire après avoir pu éclaircir la situation de mon côté.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, étant donné le sens du courant, puis-je proposer que nous passions à l'étude du bill public d'initiative parlementaire inscrit au nom du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Si nous en disposons rapidement et qu'il reste du temps, peut-être pourrions-nous décider de poursuivre le débat sur le bill C-13 jusqu'à 6 heures. Je ne pense pas que les députés souhaitent que nous entreprenions l'étude d'un autre bill d'ici 6 heures. Il vaudrait peut-être mieux en finir d'abord avec le député de Regina-Lake Centre.

[Français]

**M. Guilbault:** Monsieur le président, j'abonde dans le sens du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), sauf que j'aimerais autant qu'on discute maintenant plutôt qu'après le débat sur le bill du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), afin que nous puissions revenir à l'ordre du jour, étant donné que je suis persuadé que l'étude du bill en question prendra très peu de temps. Par contre, j'hésiterais à continuer le débat sur l'ordre du jour, étant donné qu'on ne sait pas exactement combien de temps il va durer, et nous, les ministériels, ne voudrions pas que le bill du député de Regina-Lake Centre soit rejeté à cause du manque de temps pour en discuter, parce que nous trouvons que ce projet de loi a beaucoup de valeur.

[M. Goodale.]

[Traduction]

**M. McKenzie:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) a également invoqué le Règlement. Je vais lui donner la parole, après quoi je la donnerai au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie).

**M. Goodale:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que l'arrangement proposé par le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Guilbault) et soutenu par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est raisonnable. Je propose de passer à l'étude de l'article n° 37 inscrit sous la rubrique des bills publics, c'est-à-dire le bill C-237 inscrit au nom du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), dans l'espoir que l'on puisse en terminer l'étude rapidement. Nous pourrions toujours poursuivre l'étude du bill C-13 une fois que nous aurons terminé l'étude du bill public du député.

**M. McKenzie:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais apporter une correction à ce que vient de dire le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Il a dit, je crois, que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) avait parlé au nom du Nouveau Parti Démocratique. Je ferai remarquer que c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a parlé au nom du Nouveau Parti Démocratique, et non le député de Winnipeg-Sud-Centre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'allais faire le même rappel au Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Est-on d'accord pour passer à l'étude du bill C-237 inscrit au nom du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin)?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LA PÉRIODE DE RÉSIDENCE

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre)** propose: Que le bill C-237, tendant à modifier la Loi sur la citoyenneté canadienne, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**M. Guilbault:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je propose que la motion de deuxième lecture soit modifiée de façon que le bill soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, le comité chargé d'étudier la loi sur la citoyenneté.

**Des voix:** D'accord.